



**Atelier de concertation des conseils nationaux du développement durable de l'espace francophone**  
**Paris, 11 au 13 mai 2005**

**Synthèse et Recommandations**

**Introduction et contexte**

L'Institut de l'Énergie et de l'Environnement de la Francophonie (IEPF) organe subsidiaire de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, a organisé en partenariat avec le Conseil National du Développement Durable (CNDD) de France un premier **Atelier de concertation des conseils nationaux du développement durable de l'espace francophone qui** a regroupé à Paris, du 11 au 13 mai 2005, 48 participants représentant les organisations internationales (AUF, APF, UPF, NEPAD, CISL) ainsi que 18 pays (représentants gouvernementaux et de la société civile)

Cet atelier s'inscrit très directement dans le suivi du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg (SMDD) moins de trois ans après ce rendez-vous planétaire historique ainsi que dans l'esprit et dans la continuité opérationnelle du Sommet de Ouagadougou.

A ce sommet, les chefs d'État et de gouvernement ont réitéré leur détermination, déjà exprimée à Beyrouth lors du IXe Sommet, de faire en sorte que leur Xe Conférence marque une étape décisive dans la mise en œuvre du plan d'action de Johannesburg, notamment en ce qui concerne l'élaboration et l'application de stratégies nationales pour le développement durable. Pour cela, ils se sont engagés à oeuvrer au renforcement des cadres institutionnels et réglementaires favorables au développement durable, notamment ceux relatifs aux politiques nationales des pays membres dans les domaines de la sécurité alimentaire, de l'accès à l'eau potable et de l'énergie durable.

Ils se sont également engagés à renforcer le rôle des collectivités locales et de la société civile (ONG et entreprises) de plus en plus présente et attentive dans l'élaboration des politiques nationales, mais aussi dans leur suivi.

Tout ceci s'inscrit très explicitement dans les articles 164 et 165 du plan de mise en œuvre du SMDD: (164) Tous les pays devraient aussi promouvoir la participation des citoyens, y compris par des mesures qui leur permettent d'accéder à l'information concernant la législation, les réglementations, les activités, les politiques et les programmes. Ils devraient aussi encourager la mise en œuvre des politiques relatives au développement durable. Les femmes devraient être en mesure de participer pleinement, sur un pied d'égalité, à l'élaboration des politiques et de la prise de décision.

(165) Promouvoir davantage la création ou le renforcement de conseils et de structures de coordination du développement durable au niveau national, y compris au niveau local afin de concentrer l'attention, à haut niveau, sur les politiques de développement durable. Dans ce contexte, la participation de toutes les parties prenantes devrait être promue.

### **Objectifs de l'atelier**

- Réaliser un portrait diagnostique des mécanismes institutionnels de concertation pour le développement durable présents dans la Francophonie;
- Documenter les expériences en matière de consultation nationale de la société civile;
- Offrir un lieu d'échange entre les CNDD; favoriser des rencontres ou actions concrètes entre membres des sociétés civiles francophones.
- Élaborer une plate-forme de collaboration au sein de la Francophonie (dispositifs d'échange d'information, de diffusion de bonnes pratiques, d'opérations de jumelage, etc.).

### **Déroulement:**

L'atelier a été ouvert par l'Administrateur général de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, M. Roger Dehaybe, puis par un discours de M. Christian Brodhag (Délégation Interministérielle au Développement Durable), représentant le Ministre de l'Écologie et du Développement durable de France, M. Serge Lepeltier et enfin par un discours du Ministre de l'environnement et du cadre de vie du Burkina Faso, M. Laurent Sedogo.

**Les objectifs de l'atelier ont été présentés** par M. El Habib Benessahraoui (Directeur exécutif de l'IEPF) et Mme Anne-Marie Ducroux (Présidente du CNDD français), co-organisateurs de l'atelier. Un tour de table a permis aux participants de faire connaissance.

Les résultats d'une enquête par questionnaire qui avait été menée auprès des pays participants par l'IEPF et le CNDD Français auprès des CNDD participants ont été présentés par Jean-Pierre Réveret (UQAM). Cela a permis de débiter l'atelier en présentant un portrait synthétique des réalités en place. On y abordait en un premier temps la question des Stratégies Nationales de Développement Durable (SNDD), présence ou pas, caractéristiques principales. On a poursuivi ensuite par le portrait des Conseils Nationaux de Développement Durable (CNDD).

Un débat général sur les forces et les faiblesses des processus de consultation en marche a suivi. Par la suite ont été présentés des enjeux particuliers dans la mise en œuvre des CNDD de certains pays. La session fut l'objet d'intenses débats qui ont débuté par des présentations plus formelles. C'est ainsi que l'on a entendu M. Traoré Alain Édouard (CNEDD) et M. Ky Kiléa Jean-Marie (Fondation Nature et vie) du Burkina Faso; M. Pédia Patrick Léon (CNDD) de Côte d'Ivoire; Mme Doris Angst (Office fédéral du développement territorial) de Suisse et enfin M.

Germain Kombo (Ministère de l'Économie Forestière et de l'Environnement) du Congo Brazzaville.

M. Serge Antoine, Membre du CNDD France et représentant de la France à la Commission Méditerranéenne du Développement Durable a présenté ensuite les enjeux de l'espace méditerranéen et du développement durable afin de contribuer à mettre en perspective les dimensions nationales et régionales des stratégies et des conseils ou commissions.

Mme Nadine Gouzée (Représentante de la Belgique à la CDD-ONU) a par la suite traité des préoccupations nationales et la Commission Développement durable (CDD) de l'ONU en se fondant sur le cas de la Belgique.

L'atelier s'est poursuivi le deuxième jour par une analyse des enjeux et par l'identification de solutions pour l'implication de la société civile et des autres acteurs du développement durable en amont des SNDD. Là encore, la session a débuté par une série de présentations formelles visant à illustrer cette question par des exemples nationaux. C'est ainsi que sont intervenus M. Edmé Landry Gbetegan (CNDD) et Pr. Honorat Aguessy (Assemblée générale de la Société civile) du Bénin; Mme Anne-Marie Ducroux (CNDD) de France et enfin M. Pathé Baldé (directeur environnement et établissements classés) ainsi que Mme Woré Gana Seck (Conseil des ONG d'appui au développement) du Sénégal.

La session suivante s'est concentrée sur l'identification d'enjeux et de solutions pour l'association de la société civile et des autres acteurs du développement durable au suivi et à l'évaluation. Les présentations formelles qui ont précédé et alimenté le débat ont été celles de Mme Catherine Mertens (CFDD) de Belgique; de M. Christian Brodhag (Délégation Interministérielle au développement durable) de France; de M. Abdallah Rattal (Ministère de l'Aménagement du territoire de l'eau et de l'environnement) du Maroc et de M. Harouna Oumarou (Programme d'action national de lutte contre la désertification et la gestion des ressources naturelles) du Niger.

M. Florent Breuil (CIRIDD) a ensuite présenté « Mediaterrre - Système d'information mondial francophone pour le développement durable » qui est une initiative de type II, telle que définie à l'occasion du Sommet Mondial sur le Développement Durable. Il s'inscrit dans le suivi du Sommet Mondial pour le Développement Durable (Johannesbourg, août-septembre 2002) et dans la perspective du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (Genève 2003 – Tunis 2005). Dans cette perspective, l'usage de la langue française est à la fois une condition d'accès à l'information permettant d'éliminer le fossé déjà identifié dans l'Agenda 21(40.1), mais aussi une opportunité pour la communauté de langue française de forger sa vision originale du développement durable et d'apporter sa contribution au débat international. Il s'inscrit aussi dans cette reconnaissance apportée à la diversité culturelle comme un élément essentiel du développement durable (5 du Plan d'action de Johannesburg)

La deuxième journée s'est terminée par un dîner offert par la Délégation Interministérielle au Développement Durable (France) au cours d'une présentation de M. Christian Brodhag sur «Les enjeux de la normalisation relative au développement durable ».

La dernière partie de l'atelier a permis de faire le bilan, tracer des pistes d'action et produire un ensemble de propositions d'action au niveau des pays et dans le cadre de la Francophonie. Les constats principaux et les propositions sont présentés ci-dessous.

Il est ressorti autant du portrait que des échanges que le développement durable est encore trop souvent utilisé dans sa dimension environnementale, même si le concept lui-même est très bien compris dans toute sa richesse et complexité multidimensionnelle.

On y a constaté qu'il y a effectivement pluralité dans les montages institutionnels, dans les choix faits pour la mise en place des structures de concertation. Il est aussi ressorti que de nombreux pays n'ont pas encore de stratégie nationale de développement durable.

Constatant un manque réel de connaissance de ce que font les autres, il est apparu un intérêt objectif de la part de l'ensemble des pays à partager et à apprendre des succès et des échecs des autres.

Il a été noté que le processus de préparation de l'atelier, le fait d'avoir à répondre au questionnaire d'enquête visant à établir le portrait initial, a eu des effets sur la dynamique interne de plusieurs conseils en y stimulant un dialogue en amont de la rencontre.

Les questionnements divers soulevés à cette étape ont permis de nourrir la qualité des débats et des échanges durant l'atelier, créant ainsi une véritable dynamique de groupe qu'il s'agira de consolider en dynamique de réseau.

### **Recommandations de suivi**

Forts des acquis de l'atelier, les participants s'engagent à maintenir des relations à travers diverses formes de mise en réseau (listes de discussion dans Mediaterrre, possibilité de création d'un portail Mediaterrre dédié aux CNDD, etc...) ainsi que par la participation à des rencontres subséquentes dont les thèmes viseront à approfondir d'autres aspects de la conception et de la mise en œuvre de stratégies nationales et qui favoriseront leur rapprochement au niveau de l'espace francophone.

Ils souhaitent en particulier qu'une prochaine session traite des méthodes d'élaboration et du contenu des stratégies de développement durable.

Les participants s'engagent à relayer au niveau national l'information sur la série d'outils et d'approches qui ont suscité de l'intérêt lors de l'atelier.

Par ailleurs, ils ont adressé les recommandations suivantes à différents niveaux :

#### **Au niveau des pays :**

- Rattacher les CNDD ou les mécanismes de concertation au niveau approprié qui permette de pleinement assumer la dimension transversale du développement durable;
- Créer ou renforcer, en conformité avec le principe de subsidiarité, des comités locaux avec une composition adaptée;
- Renforcer les mécanismes de coordination interministériels;
- Renforcer les capacités de la société civile;

- Promouvoir un dialogue large au delà des CNDD;
- Favoriser la concertation entre les pouvoirs publics et la société civile et entre les différentes composantes de la société civile dans le cadre des Conseils et des Stratégies Nationales de Développement Durable;
- Renforcer les cadres organisationnels techniques, financiers et d'information de la société civile en matière de Développement Durable;
- Sensibiliser et impliquer les Parlementaires et élus à d'autres paliers de gouvernement aux enjeux du Développement Durable et plus précisément des SNDD et des CNDD;
- Appeler à la stabilisation à long terme des moyens (ressources matérielles et humaines) et ce, compte tenu de la diversité et de l'importance des enjeux des CNDD;
- Promouvoir une vision large de la participation basée sur les multiples possibilités d'un dialogue équilibré entre l'État, et les grands groupes sociaux (au sens de l'Agenda 21) pour progresser vers une démocratie plus participative, où les possibilités de consensus et d'accès à la décision publique par la société civile s'amélioreraient constamment.

### **Au niveau de la Francophonie**

- Créer au niveau du réseau Médiaterre une liste de discussion réunissant les participants à l'atelier;
- Organiser dès que possible une rencontre consacrée aux méthodes d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation ainsi qu'au contenu des SNDD;
- Promouvoir les mécanismes de revue des SNDD par les pairs et appuyer les pays qui souhaitent s'y inscrire;
- Informer, sensibiliser et mobiliser les différents acteurs sur les concepts et enjeux de développement durable et les mécanismes de mise en oeuvre;
- Susciter et développer des concertations au niveau sous régional et régional;
- Sensibiliser les parlementaires et maires francophones à travers, notamment, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et l'Association Internationale des Maires francophones (AIMF);
- Faciliter l'accès aux réseaux d'information et d'échanges existants;
- Identifier et recommander quelques indicateurs qui tiennent compte de la spécificité et des priorités de la Francophonie à inscrire dans chacun des pays;
- Appuyer les pays dans la mise en place de leurs Conseils et Stratégies nationales de développement durable à travers diverses formes de développement de capacités;
- Mobiliser la communauté universitaire et scientifique francophone sur la notion de développement durable et plus précisément produire un document de synthèse sur les définitions onusiennes du concept de société

civile ainsi que de leurs emplois. Il s'agit en particulier de mobiliser le réseau 'Environnement et développement durable de l'AUF';

- Développer des initiatives conjointes avec le NEPAD dans le cadre des SNDD;
- Développer des initiatives conjointes avec la Commission Méditerranéenne du Développement Durable
  - En particulier, évaluer la pertinence et la faisabilité de l'extension du réseau Medcities à d'autres villes de la Francophonie.

### **Au niveau d'organisations multilatérales et réseaux**

- Assurer une meilleure fluidité de l'information existante (PNUD, UNDESA, PNUE, Banque Mondiale, etc...) et la rendre accessible en français;
- Favoriser l'appui à l'élaboration de Stratégies Nationales et Régionales de Développement Durable.
- Encourager la participation massive au 3<sup>ème</sup> Forum de Planet'ERE à Ouagadougou du 18 au 26 juillet 2005 et au second Sommet mondial sur la société de l'information prévu à Tunis du 16 au 18 novembre 2005.

Le représentant des ONG du Burkina Faso à l'atelier a fait un appel à tous pour la participation massive au 3<sup>ème</sup> forum de Planet'ERE qui se tiendra à Ouagadougou du 18 au 26 juillet 2005. Le forum Planet'ERE3 s'inscrit dans la continuité du travail amorcé au Québec (Planet'ERE 1) et poursuivi en France (Planet'ERE 2). Il constitue une étape importante pour les acteurs de l'éducation environnementale d'Afrique francophone et de toute la planète. C'est dans un esprit de partenariat et de construction entre société civile et autorités publiques de tous les échelons territoriaux que s'organisera Planet'ERE3.

De son côté, le représentant de la Tunisie a informé les participants que son pays accueillera la deuxième partie du Sommet Mondial sur la société de l'information prévue à Tunis du 16 au 18 novembre 2005. L'objectif de la rencontre est d'évaluer, 2 ans après la première partie du Sommet à Genève, l'état d'avancement de la mise en oeuvre du Plan d'action du SMSI et de définir un programme pour l'avenir.

